

Parfaire le modèle de la police au Québec : pistes pour un meilleur apport des services privés

Mémoire déposé au comité consultatif sur la réalité policière au Québec

Présenté par le Groupe Sekurcorp

Octobre 2020

CONTEXTE

Le 18 décembre 2019, le ministère de la sécurité publique du Québec (MSP) déposait le document intitulé *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*. Document de réflexion, en le déposant, le gouvernement jetait les bases d'une vaste consultation sur le modèle policier au Québec.

Parallèlement au dépôt de ce document, le MSP constituait un comité consultatif sur la réalité policière avec le mandat : « de mener une réflexion sur la réalité policière au Québec et de présenter à la ministre de la Sécurité publique diverses avenues prometteuses visant à parfaire le modèle de la police au Québec.

Plus précisément, le comité a notamment pour mandat : de repérer, de documenter et d'évaluer des options pour améliorer les différentes facettes de la police en tenant compte du contexte et des réalités propres au Québec.

Dans le cadre du mandat qu'il lui a confié, le gouvernement a également souligné que les avenues présentées par le comité devront, entre autres, viser à accroître la confiance envers la police en ciblant les interventions nécessaires, notamment dans l'organisation des services ainsi que dans leur prestation par les différents acteurs concernés.

Les pistes proposées devront :

- Concourir à améliorer concrètement la sécurité publique.
- Susciter l'adhésion citoyenne et l'adhésion des policiers et de leurs partenaires.
- Présenter un caractère pragmatique et durable dont la mise en œuvre peut être réalisée dans un horizon raisonnable.
- Être priorisées en fonction de leur importance et pour respecter la capacité de payer des citoyens. »

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

C'est en ayant à l'esprit ce mandat et ces priorités, dont le « (...) caractère pragmatique et durable (...) » et le respect de « la capacité de payer des citoyens » que le **Groupe Sekurcorp** a élaboré ce mémoire. Ce document est bref et les propositions qu'on y retrouve sont concrètes. Dans son document de réflexion le gouvernement a identifié cinq enjeux.

Notre mémoire aborde principalement l'enjeu du partage des responsabilités et, par ricochet, les enjeux reliés aux coûts et au financement ainsi que celui relatif à la desserte policière et aux services fournis.

DES QUESTIONS À SE POSER

La ministre, en mandatant le comité à contribuer à « améliorer les différentes facettes de la police en tenant compte du contexte et des réalités propres au Québec », a aussi fourni certaines balises à tous ceux qui souhaitaient participer à l'exercice. Dans son mot qui accompagnait le document de réflexion, elle a rappelé que « dans cette démarche de réflexion collective que nous lançons (...), il faut tenir compte des dynamiques territoriales, des innovations et *des partenariats qui s'offrent à notre société (...)* »; ce qui est, selon nous, très juste.

Bien qu'il soit juste de considérer des partenariats, encore faut-il emprunter les bonnes pistes de réflexion en se posant les bonnes questions. Nous l'avons dit plus haut, pour nous, certains enjeux plus que d'autres nous interpellent, dont le partage des responsabilités.

À cet égard, dans son document, le MSP suggère quelques questions pour alimenter la réflexion dont la suivante « ***Qu'il s'agisse d'employés à l'interne ou de ressources externes, le recours à des civils par les corps de police devrait-il être accentué ?*** »

AVOIR RECOURS AUX SERVICES CIVILS

Plusieurs raisons militent en faveur d'une plus grande participation de civils, à l'interne comme à l'externe, mais essentiellement nous croyons que la réponse à cette question se résume de la façon suivante : *le recours à des civils par les services de police devrait être accentué parce que les policiers doivent être en patrouille, parce qu'ils doivent se concentrer sur ce pourquoi ils ont été formés et, finalement, parce que les organisations policières devraient être en mesure de permettre à leurs troupes de pleinement jouer le véritable rôle qui leur est dévolu et ce, à des coûts raisonnables.*

Or, dans l'état actuel des choses au Québec, comme à bien d'autres endroits au Canada et dans le monde, en matière d'affaires policières, ce n'est pas le cas. Les facteurs expliquant cet état de situation et la recherche de pistes de solutions se retrouvent dans trois ensembles d'éléments : les coûts et le financement, l'incapacité des organisations policières et la confusion des rôles.

Les coûts et le financement

Depuis un certain temps maintenant, l'enjeu des coûts et du financement des services de police figure parmi les questions les plus préoccupantes pour les administrations publiques au Québec comme au Canada. Ce qui s'observe au Canada, s'observe au Québec et ailleurs dans le monde. L'augmentation des coûts est constante et exerce une pression indue sur les différentes administrations publiques et, plus sévèrement, sur les administrations municipales. Au Québec,

les organisations de représentation des villes et des municipalités, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, sont en constante discussion avec le gouvernement du Québec à ce sujet. Des solutions à l'augmentation des coûts doivent être mises en place. La situation est de plus en plus intenable.

L'incapacité des organisations policières

Le document de réflexion nous informe, qu'en continu, le MSP inspecte les services de polices relativement au respect de leurs obligations légales et mentionne que plusieurs services de police ne réalisent pas les activités prévues au *Règlement sur les services policiers* qu'ils doivent fournir selon leur niveau de compétence.

Ce constat met en lumière l'incapacité de certaines organisations policières à faire face à leurs obligations. Pour plusieurs organisations cette situation tient notamment au niveau de service qui leur est imposé et l'inadéquation des ressources dont elles disposent. Ici, l'apport de services civils pourrait contribuer à soulager ces services de police en assumant certaines de leurs responsabilités.

La confusion des rôles

Les policiers et les organisations policières ne peuvent plus se concentrer efficacement sur le rôle qu'ils ont à jouer parce que ce dernier est de plus en plus confus, parce qu'il est de plus en plus complexe à jouer. Trop de tâches, trop éloignées du rôle pour lequel les policiers ont été formés, sont dévolues à ces derniers à tous les jours.

Nous n'avons qu'à penser aux toutes récentes situations dites de profilage racial qui ont fait la manchette ou encore aux interventions quotidiennes impliquant des clientèles vulnérables pour nous en convaincre. À ce sujet, lors de la plus récente étude des crédits de son ministère devant la commission des institutions à Québec, la ministre Guilbault a reconnu la situation en expliquant qu'elle explorait les différentes options quant aux ressources qui pourraient accompagner les policiers dans le cas d'interventions impliquant des clientèles vulnérables. Elle a dit attendre les recommandations du comité consultatif à cet effet.

Autre exemple, le document de réflexion mentionne que les policiers doivent intervenir auprès de personnes dont l'état mental est parfois perturbé. En plus de protéger et de servir, le policier doit intervenir auprès de personnes vulnérables, dans des situations qui relèvent plus des secteurs communautaires, de la santé et des services sociaux, que de l'application de la loi.

Cet exemple, comme bien d'autres, renforce l'idée que les policiers devraient être délestés de tâches non critiques pour qu'ils soient en mesure de se concentrer sur l'essentiel au profit du mieux-être de la société.

ACCOMPAGNER LES SERVICES POLICIERS ET LES POLICIERS AU QUOTIDIEN

Le partage des responsabilités

Le document de réflexion estime que plusieurs intervenants sont d'avis qu'une plus grande mise à profit de ressources civiles, qu'elles proviennent de l'interne ou de l'externe, pourrait contribuer à diminuer les coûts associés à la desserte policière en plus d'améliorer la sécurité des citoyens en permettant aux policiers de centrer leurs efforts sur leur mission première. D'autres estiment que les compétences de civils dans le domaine des savoirs technologiques ou d'autres champs d'expertise de pointe pourraient être davantage mises à contribution.

Par ailleurs, dans une de ses publications qui aborde la question du *recours aux services de sécurité privés pour assurer le maintien de l'ordre*, Sécurité publique Canada (SPC) maintient que « les observateurs estiment qu'il y a un grand potentiel et beaucoup d'occasions de créer des partenariats axés sur la collaboration entre les services de police publics et les services de sécurité privés et ils ont fait valoir que, souvent, la relation entre les deux pourrait être plus complémentaire que conflictuelle (van Bruun et den Boer, 2009 : 20) ».

SPC poursuit en soulignant qu'un « rapport préparé par le gouvernement fédéral américain (2005 : 3) a cerné un certain nombre d'avantages découlant de la collaboration entre les services de police publics et les services de sécurité privés, y compris : 1) une résolution de problèmes créative; 2) la mise en commun d'informations, de données et de renseignements; et 3) des occasions de « multiplier les forces ».

Aussi, dans son rapport intitulé *Le maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle Canada : Une nouvelle police pour de nouveaux défis*, le Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre (Goudge, 2014 : 36) a souligné que le réseau de sûreté et de sécurité frontalières inclut le secteur de la sécurité et les entreprises de sécurité privées. Le comité d'experts a jugé que le secteur de la sécurité a un rôle important à jouer dans le cadre de la réduction des risques et que les entreprises de sécurité privées ont un rôle à jouer important en ce qui a trait à la dissuasion et la prévention (Goudge, 2014 : 37). Plus particulièrement, on a cerné le domaine de la cybercriminalité comme étant l'un des domaines où il doit y avoir des partenariats entre les services de police publics et les services de sécurité privés, compte tenu de l'omniprésence des technologies et de leur utilisation dans les secteurs privé et public (Dupont, 2013). »

Au Québec

Plusieurs joueurs interviennent en matière de sécurité au Québec. Ils peuvent être regroupés en trois « catégories »: les services policiers, les agents de la paix et les agences de sécurité privée. Tous ces intervenants, à leur façon, travaillent à protéger les biens et les personnes. Chaque groupe a ses responsabilités et interagissent à divers degrés. À l'occasion, le travail des uns complète celui des autres. Ainsi, les agents de la paix collaborent avec les policiers et régulièrement le travail des agents de la paix est complété par celui des agences de sécurité.

De façon générale, on constate que la participation des agences de sécurité privée au travail policier est de plus en plus grande et se diversifie. Auparavant, les agences de sécurité privée s'acquittaient surtout de tâches externes telles que la gestion de la circulation, la patrouille préventive ou encore la sécurité entourant la tenue d'événements. Aujourd'hui, l'industrie de la sécurité privée travaille de concert avec les organisations policières dans des domaines hautement stratégiques qui demandent des connaissances poussées et spécifiques; le domaine de la cybercriminalité est un exemple parmi d'autres à cet égard.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance qui ira en s'accroissant. Cette collaboration de plus en plus étroite et ce partage des rôles et des responsabilités est un phénomène de plus en plus connu et accepté d'une majorité de contribuables et des décideurs publics.

Un gain pour les contribuables

Récemment, en entrevue, la ministre Guilbeault évoquait déjà des lieux de collaboration entre services privés et policiers. Elle notait que « par exemple, l'administration de certains règlements municipaux, la gestion de la circulation routière, la gestion de certaines patrouilles préventives, des stationnements pourraient être confiées au privé. L'arrimage de services d'enquêtes pour résoudre des crimes économiques et s'attaquer à la cybercriminalité » pourrait être considérés.

À voix haute, elle s'interrogeait sur l'opportunité de « créer des mécanismes pour un meilleur partage d'informations entre les policiers et le privé pour pouvoir aller plus vite dans des enquêtes » disait-elle. À ce sujet, elle donnait l'exemple du « FBI qui travaille avec des institutions bancaires, ainsi que les escouades en Grande-Bretagne qui luttent contre le blanchiment d'argent. »

Elle terminait en soulignant que « le recours au privé pourrait avoir cette incidence-là aussi collatérale d'aussi baisser les coûts de la police. Ça, ce serait un gain pour les contribuables ». Ce qui, selon nous, est fondé.

Parmi les possibles avantages de l'impartition des tâches aux services de sécurité privés, mentionnons : 1) libérer des ressources des services de police pouvant être affectés aux fonctions essentielles; 2) les avantages fournis aux services de police grâce à l'expertise du personnel des

entreprises de sécurité privées; et 3) les tâches permettant de faire des économies (i.e. sécurité sur les lieux du crime).

Une population en faveur

Une réelle opportunité existe pour les services de police de travailler encore plus étroitement avec les services privés et la population est favorable à ce type de collaboration.

Un récent sondage mené auprès de canadiens nous apprend qu'une majorité de personnes au Canada sont en faveur d'un travail entre le public et le privé. Des lieux de collaboration comme les tâches administratives dans les postes de police, la gestion de la circulation, l'application de certains règlements municipaux et la sécurité lors d'évènements sont donnés en exemple.

L'apport du privé : des propositions concrètes

Nous l'avons écrit plus haut, nous souhaitons apporter à la réflexion des propositions concrètes de collaboration, de partage de responsabilités et d'activités pouvant être confiées à des partenaires privés. La liste qui suit, sans être exhaustive, énumère plusieurs exemples concrets de ce qui peut être réalisé par un service de sécurité privé en collaboration avec les services de police et/ou en impartition.

Activités/responsabilités :

- Soutien administratif;
- Technique « augmentation force » tel qu'utilisé dans des corps policiers partout dans le monde;
- Gestion des équipements;
- Sécuriser une scène de crime;
- Gestion de la circulation;
- Sécurité lors d'évènements, de manifestations;
- Gestion de contravention et utilisation de sabots pour immobiliser plusieurs formes de contrevenants;
- Réception d'appels, accueil et informations aux citoyens dans les postes de police;
- Identification judiciaire et prise d'empreintes digitales;
- Retranscriptions de documents;
- Protection et détention de témoins;
- Protection et gestion sécuritaire de données;
- Analyse de données;
- Cybersécurité et stratégies de contre-offensive.

CONCLUSION

En rédigeant ce mémoire nous souhaitons contribuer concrètement à l'exercice de révision du modèle de la police au Québec. Nous l'avons fait en tentant de nous concentrer sur notre domaine d'expertise et en misant sur des éléments qui contribuent, selon nous, à l'avènement d'un modèle policier plus moderne, plus agile, plus souple qui permettra à ses professionnels, policiers et policières, de jouer pleinement le rôle pour lequel ils ont été formé au profit de la société québécoise dans son ensemble.

En ce sens, nous avons proposé des pistes de solutions qui permettent une plus grande et meilleure collaboration entre les services de police et les services privés de sécurité en donnant plus de place à ces derniers. Nous croyons que ces solutions permettront aux policiers de se recentrer sur l'essence de leur mandat (en amenuisant notamment le phénomène grandissant de « de-policing » ou de « désengagement »), aux services de polices d'être pleinement capables de remplir leurs obligations et au gouvernement, villes et municipalités, de réaliser des économies en diminuant leurs coûts reliés à la desserte policière.

Finalement, nous souhaitons avoir pu contribuer à notre façon à un des objectifs du gouvernement de « doter le Québec d'un modèle policier renouvelé, en phase avec la société actuelle (...), en mettant en place les moyens nécessaires pour toujours pouvoir compter sur une police moderne, efficace et efficiente ».



LE GROUPE SEKURCORP

Basée à Montréal, **Le Groupe Sekurcorp** offre depuis de nombreuses années des équipements et des services de sécurité à des clients de toute taille au Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Desservant près de 7,500 clients à travers le monde, **Sekurcorp** accompagne des agences gouvernementales, des municipalités, des universités, des forces militaires et policières ainsi que des entreprises privées. Pour n'en nommer que quelques-uns, **Sekurcorp** compte parmi ses clients Aéroports de Montréal (ADM), le Service de police de la Ville de New-York, la Ville de Chicago, la Marine américaine, la gendarmerie royale du Canada, la sureté du Québec, Walmart, le ministère de la justice de la Nouvelle-Zélande, le service de police de Montréal, les autorités portuaires des îles vierges/St-Thomas, Deloitte, plusieurs CIUSSS, Cegeps, et municipalités québécoises.

LES SERVICES

Parmi la vaste gamme de produits et services de sécurité qu'offre **Sekurcorp**, nous retrouvons les services de sécurité à haute valeur ajoutée tel que la cyber sécurité, des services de sécurité sanitaires, la protection des marchandises et des équipements dans l'industrie du transport, des équipements de décontamination pour contrer des attaques d'ordres chimiques, biologiques, des équipements pour combattre les infections virologiques et de pandémie. **Sekurcorp** offre également des services plus traditionnels tel que le gardiennage, la patrouille, l'investigation, la sécurité aéroportuaire, la vérification d'antécédents, les vérifications de risque réputationnel, la gestion et surveillance de stationnements.